

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Présentation
du rapport
2022 de la DSP
pour la
gestion et
l'exploitation
de la navette
Mende Loudes**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 29 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf du mois de novembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 27
▪ représentés : 6
▪ absents : 0

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Sonia NUNES VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
22 Novembre 2023

Par procuration : Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur François ROBIN), Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Madame Catherine THUIN (Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Philippe TORRES), Madame Fabienne HIERLE (Madame Emmanuelle SOULIER), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
20/12/2023

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur le Maire expose :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentation est faite du rapport d'activités de la navette Mende Loudes par Monsieur Florian LAVAURE, Directeur des Voyages HUGON, pour l'exercice 2022, dont un exemplaire est joint en annexe.

Ce rapport est tenu à la disposition du public au siège de la collectivité.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la
présentation du rapport.

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

HUGON TOURISME

Attestation du commissaire aux comptes de la société HUGON TOURISME sur le rapport annuel d'activité relatif à l'exploitation de la navette Mende / Loudes (Aéroport du Puy en Velay) et Loudes / Mende pour la période allant de janvier à décembre 2022, présenté au conseil municipal de la ville de Mende.

HUGON TOURISME

Attestation du commissaire aux comptes de la société HUGON TOURISME sur le rapport annuel d'activité relatif à l'exploitation de la navette Mende / Loudes (Aéroport du Puy en Velay) et Loudes / Mende pour la période allant de janvier à décembre 2022, présenté au conseil municipal de la ville de Mende.

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société HUGON TOURISME et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations mentionnées dans le document ci joint et détaillées, de façon limitative, ci-après, figurant dans le rapport annuel d'activité relatif à l'exploitation de la navette Mende / Loudes (Aéroport du Puy en Velay) et Loudes / Mende pour la période allant de janvier à décembre 2022, présenté au conseil municipal de la ville de Mende.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, contient :

- La fréquentation de la navette,
- Le compte d'exploitation en montants hors taxes.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice 2022.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les documents justificatifs qui nous ont été communiqués.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité, a été effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable en France. Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités d'élaboration retenues par votre société pour produire les informations chiffrées sus-visées données dans le document joint,
- vérifier la concordance de ces informations avec les états de suivi de gestion et les informations qui nous ont été transmis, qui sous-tendent ces chiffrages.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations susvisées.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée, ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

Fait à Nîmes, le 24 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes
Commissariat aux comptes Auvergne Gévaudan



Michel MONTES



*Rapport annuel d'activité relatif à l'exploitation de la navette
MENDE / LOUDES (Aéroport du Puy en Velay)
ET LOUDES / MENDE*

Année 2022



Sommaire

- 1 - Présentation de la ligne
- 2- Fréquentation
- 3 - Compte d'exploitation

Mende – Loudes (Aéroport) – Mende

Cette navette routière a pour but de desservir l'aéroport Le Puy –Loudes afin d'avoir la correspondance avec les vols vers l'aéroport de Paris Orly.

Sens Mende > Loudes > Paris

Matin

Mende 05h00 > Loudes Vol T7 ,181 Départ à 06h50 > Orly 07h55

Après midi

Mende 15h00 > Loudes Vol T7 ,187 Départ à 17h00 > Orly 18h10

Sens Paris > Loudes > Mende

Matin

Orly Vol T7,182 08h40 > Loudes 09h45 > Mende 11h05

Après midi

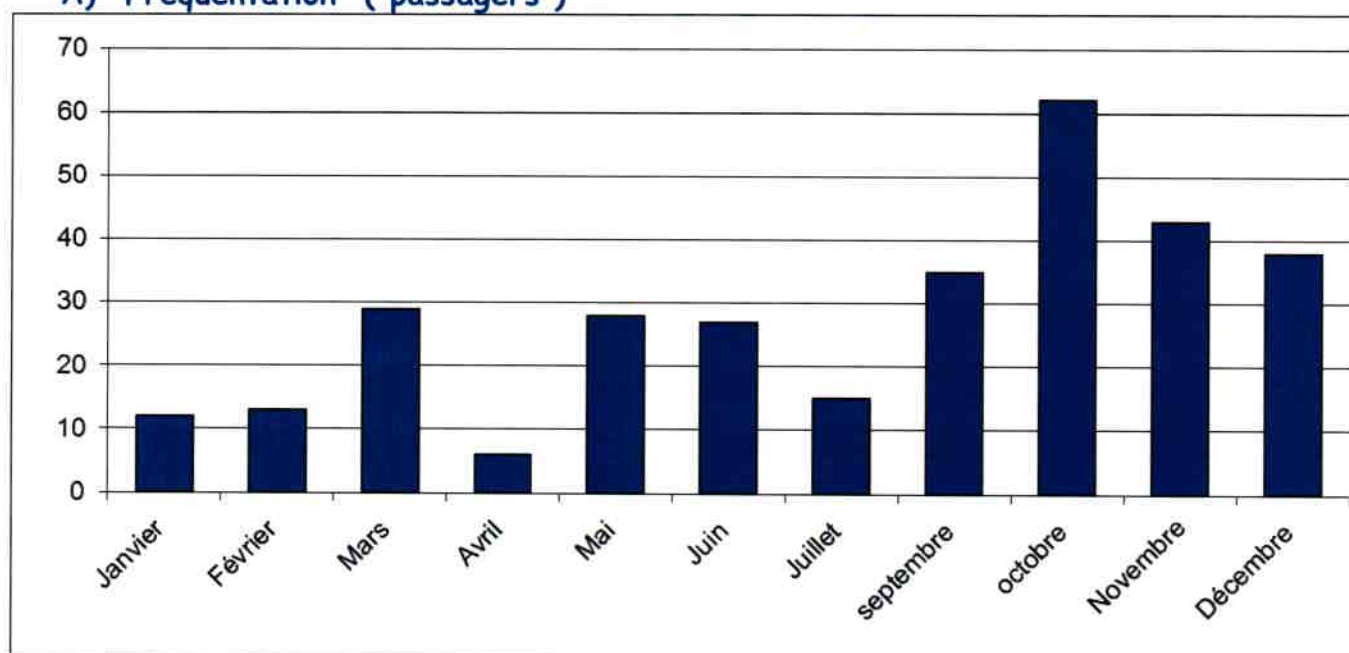
Orly Vol T7 ,188 18h50 > Loudes 19h55 > Mende 21h15

Cela permet de mettre moins de 03h00 de Mende à Paris.

La navette fonctionne du Lundi au Vendredi, ne fonctionne pas entre les fêtes de Noël et au mois d'Août.

02 Fréquentation :

A) Fréquentation (passagers)



Janvier : 12

Février : 13

Mars : 29

Avril : 06

Mai : 28

Juin : 27

Juillet : 15

Septembre : 35

Octobre : 62

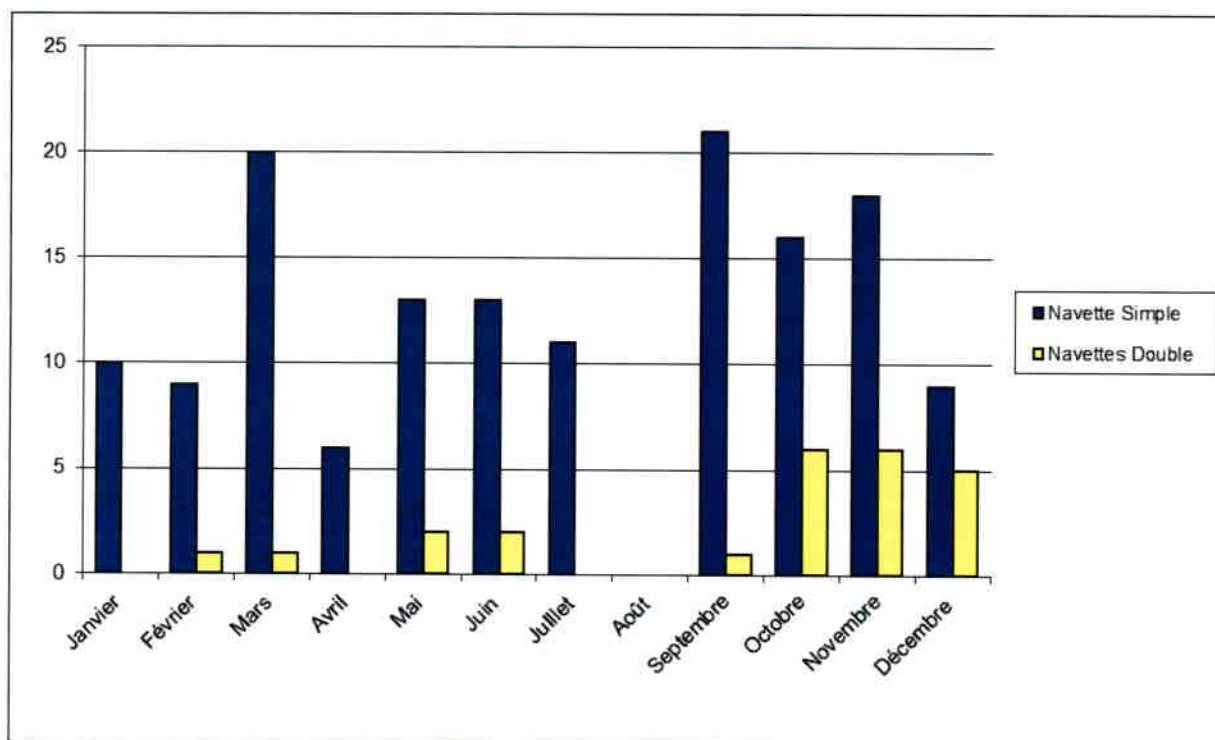
Novembre : 43

Décembre : 38

Total annuel : 308 passagers

C) Fréquentation (Navette) :

- 1) Navette simple (uniquement aller ou retour en charge)
- 2) Navette Double (Aller en charge et retour en charge)



150 navettes simples
23 navettes doubles

Soit une moyenne de 1.78 personnes par navette

C) Fréquentation par Vols

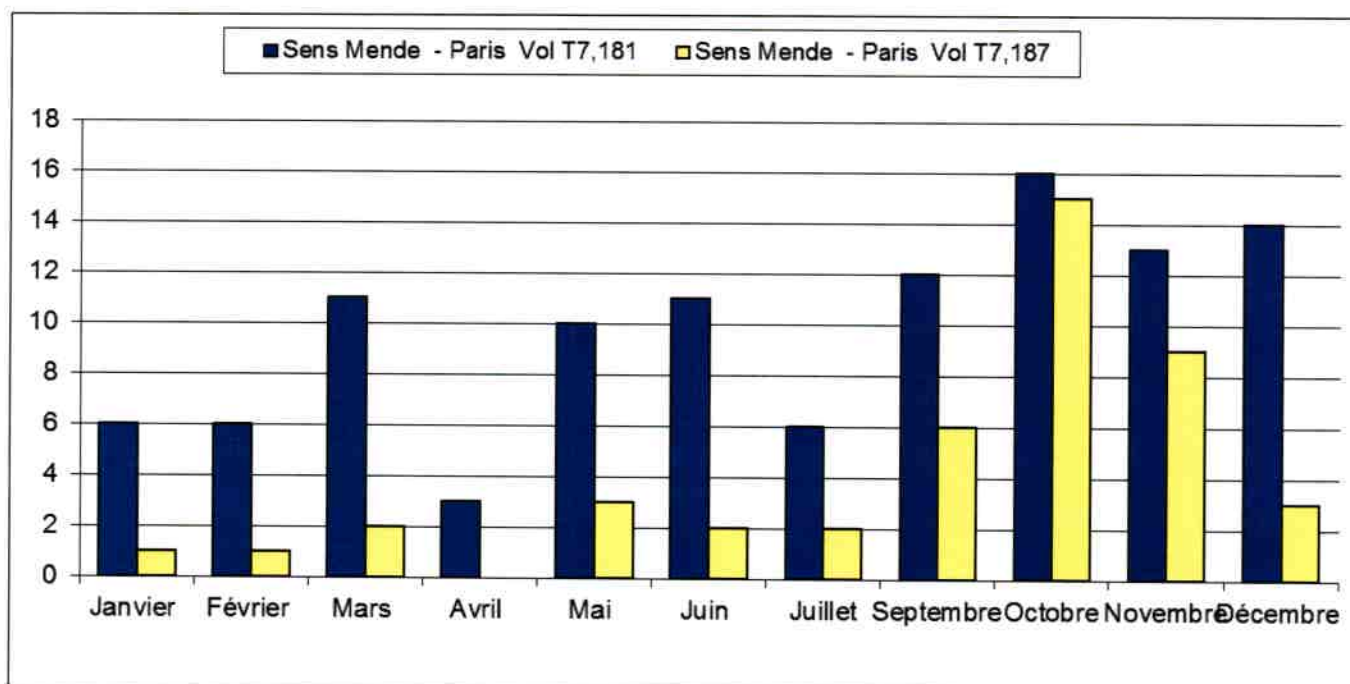
Sens Mende > Loudes > Paris

Matin

Mende 05h00 > Loudes Vol T7 ,181 Départ à 06h50 > Orly 07h55

Après midi

Mende 15h00 > Loudes Vol T7 ,187 Départ à 17h00 > Orly 18h10 Vols Supprimés



Mende 05h00 > Loudes Vol T7 ,181 Départ à 06h50 > Orly 07h55 : 108 Pers

Mende 15h00 > Loudes Vol T7 ,187 Départ à 17h00 > Orly 18h10 : 44 Pers

Soit 152 passagers qui ont emprunté la navette dans le sens Mende > Paris

HUGON

Tourisme

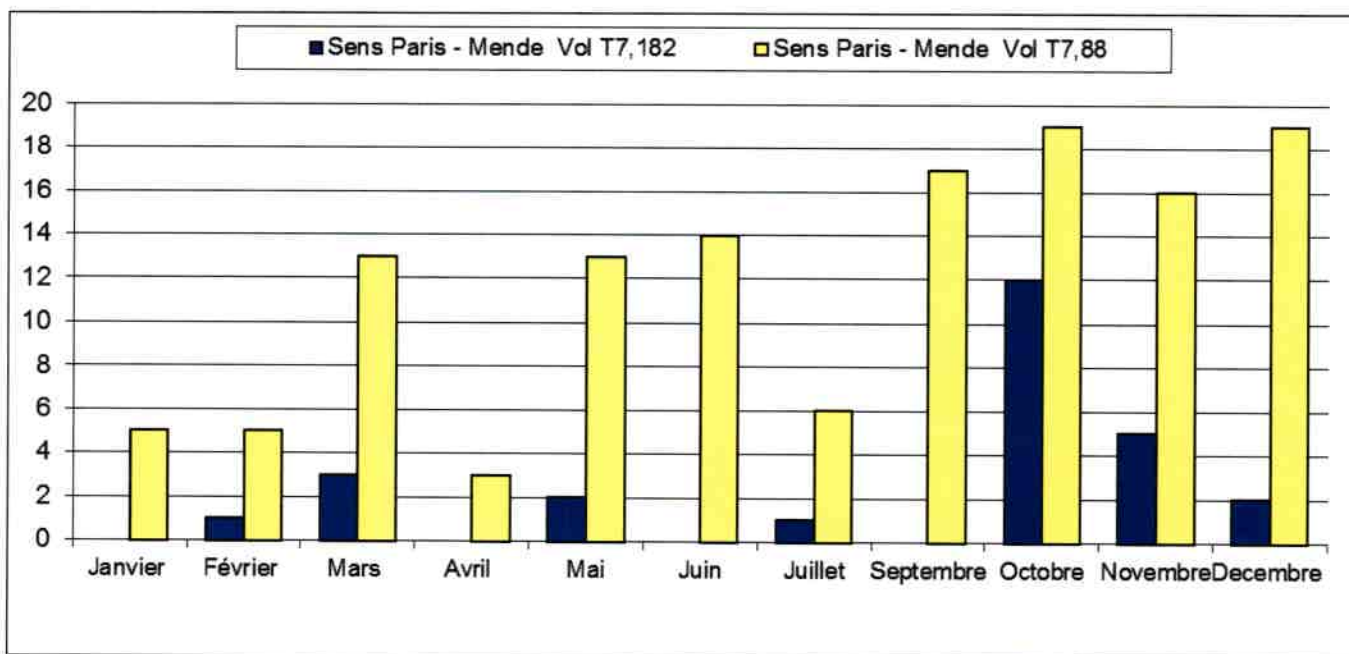
Sens Paris > Loudes > Mende

Matin

Orly Vol T7,182 08h40 > Loudes 09h45 > Mende 11h05 Vols Supprimés

Après midi

Orly Vol T7 ,188 18h50 > Loudes 19h55 > Mende 21h15



Vol Orly Vol T7,182 08h40 > Loudes 09h45 > Mende 11h05: 26 Pers

Vol Orly Vol T7 ,188 18h50 > Loudes 19h55 > Mende 21h15 : 130 Pers

Soit 156 passagers qui ont emprunté la navette dans le sens Paris > Mende



03 Compte d'exploitation en HT :
Du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2022

Produit	Quantité	Prix unitaire	Total
Kilomètres	33 908	0.26	8 816.08
Temps de travail effectif	576.50	20.28	11 691.42
Véhicule	173	45.49	7 869.77
Frais de Structure			3 405.27
Marge et Aléas			151.39
Total			31 933.93

HUGON

Tourisme

	Recette Perçu par Twin-Jet	Compensation tarifaire Mairie de Mende	Frais d'Exploitation
Janvier	490.92	1 203.80	1694.72
Février	531.83	1 422.91	1 954.74
Mars	1 186.39	2 698.81	3 885.20
Avril	245.46	789.60	1 035.06
Mai	1 145.48	1 931.83	3 077.31
Juin	1 104.57	1 575.16	2 679.73
Juillet	613.65	1 283.96	1 897.61
Septembre	1 431.85	2 363.37	3 795.22
Octobre	2 536.42	1 811.28	4 347.7
Novembre	1 759.13	2 932.51	4 691.64
Décembre	1 554.58	1 320.42	2 875.00
Total	12 600.28	19 333.65	31 933.93

Signature

Dominique LAVAURE

Signature numérique de
Dominique LAVAURE
Date : 2023.10.24 10:39:32
+02'00'

